

Le Belvédère

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **33 (1895)**

Heft 44

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-195196>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 SUISSE: un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ETRANGER: un an . . . 7 fr. 20

On s'abonne au *Bureau du Conteur*, à Lausanne et aux Bureaux des Postes. — Les abonnements datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet et du 1^{er} octobre.

PRIX DES ANNONCES :
 du canton, 15 c., de la Suisse, 20 c.; de l'Etranger, 25 c. la ligne ou son espace.

Le Belvédère.

Monsieur le rédacteur.

Permettez-moi de vous exprimer mon étonnement sur le silence gardé jusqu'ici par le *Conteur* — qui est cependant un ami de Lausanne — au sujet de la vente projetée de la charmante et coquette terrasse du Belvédère. En seriez-vous peut-être partisan?... J'en doute.

Ainsi que la grande majorité des Lausannois, je ne comprends pas que notre Municipalité puisse faire au Conseil communal une proposition aussi peu étudiée, aussi irréflective, pour ne pas dire autre chose.

Comment! c'est dans une ville de 40,000 habitants et dont le développement s'accroît chaque jour d'avantage, une ville universitaire où résident près de 5000 étrangers, que nos autorités communales prendraient la résolution de tronquer la plus belle de nos promenades en lui enlevant un de ses plus gracieux attraits!... Je ne serais point étonné qu'on examinât bientôt la question de savoir s'il n'y aurait pas moyen de palper quelques milliers de francs pour la caisse communale en revendant avantageusement une partie du Crêt de Montriond, qu'on trouve sans doute beaucoup trop grand pour le petit nombre de promeneurs qui le visitent, et d'où l'on ne voit presque rien quand il y a du brouillard.

Quoi! pour 28,000 fr., Lausanne se dessaisirait du Belvédère, auquel on substituerait un tas de pierres arrangées en maison! Ce serait vraiment insensé.

Quand vous vous rendez sur Montbenon, vos yeux ne sont-ils pas agréablement frappés par la gaie éclaircie que le Belvédère nous laisse entre Beau-Site et le Cercle de l'Arc. L'aspect de sa jolie pente gazonnée, couronnée de deux grands arbres, n'est-il pas infiniment préférable à la construction de n'importe quelle architecture qu'on mettrait à sa place?

Dans ce dernier cas, que nous resterait-il? Un sombre paravent se prolongeant sans interruption depuis Beau-Site au chemin des Charmettes, grâce à la construction projetée, à la propriété

de l'Arc et au grand mur de son jardin, qui ne laisseraient au nord qu'ombre et humidité.

L'affirmation que « l'usage que le public fait de la terrasse du Belvédère est à peu près nul » est absolument inexacte. Allez-y, soit dans la matinée, soit dans l'après-midi, vous y rencontrerez des promeneurs contemplant le panorama si varié dont on y jouit.

Au nord, on embrasse toute la partie occidentale de la ville, depuis les casernes de la Ponthaise à la Cathédrale, dominée par le magnifique dôme de verdure de Sauvabelin.

Au midi, le tableau, plus grandiose, nous montre, au premier plan, et au-dessous de la vieille ville, de nouveaux quartiers et de riantes villas; plus loin, la rive de Savoie et le lac Léman dans presque toute son étendue, avec les belles montagnes qui l'enserrent et lui font un cadre admirable! On y découvre le Salève, les Voirons, le Billat, le Mont-Ouson, la dent d'Oche, les Cornettes, le Grammont, la pointe de Grange, le Mueran, la dent au Favre, les Tours d'Aï, les Diablerets, l'Oldenhorn, les Rochers de Naye, Jaman, la tour de Gourze, etc.

Voilà ce que le Belvédère offre à nos yeux. Et la Municipalité de nous dire « que le public ne fréquente pas ce site ravissant; que d'autre part nous pourrions voir un jour s'élever un rideau d'arbres au midi qui achèverait d'enlever le peu de vue qui lui reste de ce côté. »

Le peu de vue! Je viens de décrire le tableau... Il y a des gens qui apprécient singulièrement les choses.

D'ailleurs, les 28,000 fr. qu'on nous offre changeraient-ils la situation financière de la commune et en serions-nous réduits à de si piteuses spéculations? Nous aimons à croire le contraire.

Non, de telles mesquineries ne se conçoivent pas. Ne touchons pas au Belvédère.

Le propriétaire de l'hôtel Beau-Site, qui, depuis deux ou trois ans, fait raser le sommet des arbres de sa terrasse, dès l'approche du printemps, continuera de le faire aussi longtemps que possible, à l'intention des étrangers qui logent chez lui et auxquels il s'em-

presse de faire remarquer ce délicieux point de vue.

Et ces arbres s'élèveraient-ils quelque peu au midi, qu'il resterait encore au Belvédère une superbe vue à l'orient et au nord.

Rappelons ici que lorsqu'une précédente Municipalité proposa, en 1881, de faire pareille vente à M. Progler, alors propriétaire de Beau-Site, vente à laquelle il ne fut pas donné suite, la commission du Conseil communal, chargée d'examiner cette affaire, s'exprimait comme suit, et avec raison :

Le Belvédère représente pour le public une valeur d'agrément importante. A la porte immédiate de la ville, cette petite terrasse est très visitée, sa vue magnifique est appréciée de tout le monde, et la disparition de cette charmante dépendance de Montbenon serait une véritable perte.

La commission admettait même que dans le cas où M. Progler réaliserait le projet qu'il avait alors de bâtir sur sa vigne au midi du Belvédère, si le projet de vente ne devait pas aboutir, il resterait encore à cette terrasse la vue de la ville du côté nord, qui n'est point à dédaigner, les arbres et l'ombrage dont on y jouit.

Un membre de la commission ajoutait encore que, quoi qu'il puisse advenir, le Belvédère conservera une grande valeur d'agrément pour le public et que sa suppression mécontenterait la population.

Espérons que le Conseil communal, qui s'occupera très prochainement de cette question, repoussera énergiquement les propositions de la Municipalité et que le vote aura lieu à l'appel nominal, afin que les amis de Lausanne et de ses promenades se souviennent.

Veillez agréer, Monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

Londres.

Le très intéressant article qu'on va lire est dû à la plume de M. W. Rosier, professeur à Genève, l'auteur de la *Géographie générale illustrée*, qui a obtenu tant de succès.